



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

N°2021/05

Saint-Etienne du Grès, le 15 juin 2021

# **Eco-quartier Cours du Loup | Pomeyrol : une nouvelle étape**

**À compter du lundi 14 juin et jusqu'au vendredi 16 juillet inclus, les Grésouillais sont appelés à participer à une concertation publique portant sur la déclaration de projet d'éco-quartier Cours du Loup | Pomeyrol.**

L'avenir de la Commune de Saint-Étienne du Grès passe par la gestion de son territoire et l'aménagement de ses dernières réserves foncières, au bénéfice de ses habitants. C'est dans cette optique qu'est né le projet d'éco-quartier du Cours du Loup | Pomeyrol.

Après le choix par le Conseil municipal du projet de l'aménageur Primosud, il convient de mettre en compatibilité le Plan local d'urbanisme avec le programme envisagé. En effet, le nombre de logements prévus par le projet choisi est supérieur à ce que le PLU autorise dans l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) Cours du Loup | Pomeyrol. Elle reste cependant limitée à 160 logements et 10 terrains à bâtir, ce qui est compatible avec une densité moyenne de 27,5 logements/ha du PLU de la commune de Saint-Étienne du Grès.

Cette « déclaration de projet », dont le lancement a été acté par délibéré du Conseil municipal en date du 28 mai et en accord avec les services de l'Etat, permettra de mettre l'ensemble des documents du Plan local d'urbanisme en compatibilité avec le projet et d'être en conformité avec le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), approuvé postérieurement en 2018.



## Concertation : comment ça marche ?

- Cette concertation est engagée du lundi 14 juin au vendredi 16 juillet 2021 inclus, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, à l'exception des jours fériés.
- Le dossier de concertation est consultable en mairie par toute personne intéressée par le programme de l'éco-quartier Cours du Loup | Pomeyrol. Il y est présenté dans ses lignes générales, avec à l'appui, des descriptifs sommaires des constructions proposées, de leur implantation dans l'espace et des différents aménagements. Des vues d'ensemble sont aussi disponibles. Après consultation, la personne pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre mis à disposition sur place.
- La Mairie de Saint-Étienne du Grès constitue le siège de la concertation, où toute correspondance relative à la concertation peut être adressée :  
**MAIRIE- Hôtel de Ville - 13103 Saint-Étienne du Grès**  
ou sur l'adresse courriel de la commune  
**[urbanisme@saintetiennedugres.com](mailto:urbanisme@saintetiennedugres.com)** .
- Une page internet sur le site de la commune est en ligne avec la possibilité de consulter le dossier.  
<https://www.saintetiennedugres.com/plu-2/>
- Les observations sont recueillies :
  - dans un registre directement sur place
  - par courrier adressé à la mairie  
« MAIRIE- Hôtel de Ville - 13103 Saint-Étienne du Grès »
  - par courriel via l'adresse mail [urbanisme@saintetiennedugres.com](mailto:urbanisme@saintetiennedugres.com)
- Le registre regroupant l'ensemble des contributions sera consultable en mairie ainsi que sur le site internet de la commune. Il sera mis à jour régulièrement en fonction de toutes les observations effectuées.